

La ville de Bonneuil-sur-Marne doit délibérer avant le 22 mars sur une nouvelle organisation du temps de travail de ses agents. Au cours d'une interview accordée le 9 février à la Gazette des communes, son maire PCF, Denis Ötzorun, se dit prêt à aller devant le tribunal administratif pour défendre les acquis sociaux de son personnel. Tout comme huit autres élus du Val-de-Marne.

« 1607 heures : « Je n'entends pas me plier à l'injonction du Préfet de délibérer et je suis prêt à aller devant le tribunal administratif pour défendre les acquis sociaux de notre service public communal. » Denis Ötzorun, maire de Bonneuil.

La gazette des communes

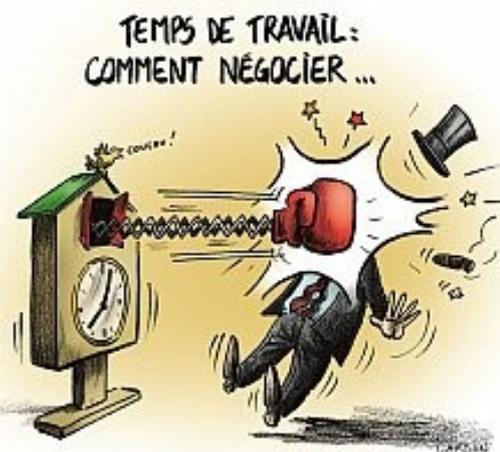
1607 h :

Un autre temps de travail est possible!

Deux lignes : progressiste ou régressive

Les négociations sur l'augmentation du temps de travail dans notre collectivité connaissent une accélération importante. Aujourd'hui, les discussions à l'œuvre confondent l'intérêt des agents (progrès social) et celui de l'administration (régression sociale par l'augmentation du temps de travail sans essayer de la combattre). Un accord semble d'ores et déjà se profiler entre 3 organisations syndicales (OS) et l'administration pour valider la perte de jours de repos (CA et JTL). C'est la ligne régressive.

De notre côté, nous poursuivons des négociations qui visent aucune perte de jours de repos, et c'est possible ! C'est la ligne progressiste.



La ligne progressiste :

C'est celle défendue par la CGT. Elle refuse l'alternative réductrice présentée par la collectivité et certaines OS partent du postulat que le contexte de la loi sur les 1607 h empêche toute possibilité d'y déroger et impose donc une négociation réduite à cette alternative : « Voulez-vous travailler des journées plus longues ou perdre des jours de congés ? » Pourtant, nous savons qu'il existe règlementairement

et légalement d'autres possibilités ! Nous déployons toutes les ressources et toute l'énergie dont nous disposons pour pousser dans ce sens et vous permettre ainsi de ne pas perdre de jours de congés ET de ne pas travailler plus longtemps. Ceci dans le cadre des 1607 heures. De même la plupart des OS des autres collectivités sont engagées dans cette lutte auprès de la CGT et

dans l'intérêt des agents qu'ils représentent (CF illustrations p2). Nous revendiquons que tous les leviers soient utilisés pour y parvenir et ne comprenons pas les refus réitérés de notre collectivité à s'y engager. Pourtant d'autres collectivités le font encore en ce moment. Certaines se sont même engagées dans un rapport de force judiciaire avec l'état pour défendre le droit à un temps de travail à dimension humaine de leurs agents !

Les leviers légaux :

Ces élus qui s'opposent aux 1607 heures.

Les sept maires

communistes du Val-de-

Marne, l'EPT

(établissement public

territorial) Grand-Orly

Seine Bièvre, présidé par

Michel Leprêtre (PCF),

ainsi que les communes

d'Arcueil (EELV) et de

Cachan (PS) s'opposent

à l'application de ce

texte, quand bien même

l'exécutif se dit prêt à

saisir la justice. « À force

d'accepter des réformes

injustes, on se retrouve à

gérer l'austérité »,

dénonce Denis Oztoran

devant les

manifestants. « Ils vous

comparent toujours au

privé, mais, dans le privé,

le premier salaire n'est

pas en dessous du Smic

comme dans la fonction

publique territoriale et

les salariés ont souvent

plus de jours de congé

», complète le maire PCF

de Bonneuil-sur-Marne,

à la tête de la fronde

face aux menaces de

mise sous tutelle des

collectivités

récalcitrantes formulées

par la préfète du Val-de-

Marne.

L'Humanité.



Reconnaissance de la pénibilité des métiers = jours de repos en plus. Tous les régimes de travail ne sont pas concernés par la loi « 1607 heures » (l'article 2 du

décret n°2001-623 du 12 juillet 2001) et bénéficient de sujétions particulières (pénibilité) ce qui permet à ces agents de bénéficier de jours de repos supplémentaires. Nous demandons que soit examinée pour l'ensemble des agents de la collectivité cette possibilité.

Par ailleurs le principe de libre administration des collectivités locales est remis en cause par l'application de la loi imposant les 1607 heures. Ce principe est consacré par l'article 72 de la Constitution.

Partout en France la CGT, les OS progressistes et des collectivités locales courageuses négocient et se battent sur ces bases pour essayer de **NE RIEN PERDRE !!**

Nous voulons la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, sans oublier les « administratif-ves » qui sont toujours les laissés pour compte. La reconnaissance de la pénibilité, le mieux-être au travail en plus de l'augmentation de nos salaires et des effectifs, cela passe par la diminution du temps de travail.

La ligne régressive :

Jusqu'à présent, notre administration était clairement engagée dans un processus de négociations et semblait ouverte aux différentes propositions des OS. Mieux, certaines de ses propositions montraient une volonté d'améliorer les conditions de travail des agents. Les dernières séances de négociations ont mis

à jour une nouvelle ligne, défavorable aux intérêts des agents. Tous les scénarios proposés, qu'ils soient ceux

de l'administration ou ceux des 3 OS entraînent une perte de jours de Congés.



Que font les syndicats ailleurs ?

Ils se battent!

Pour participer à cette AG, il suffit de déposer l'ASA suivante auprès de votre hiérarchie.

Que fait la CGT ici ?

Rassemblement géant!
Jeudi 31 mars 2022 à 10h30
devant l'Hôtel du
Département à Montpellier
(Entrée des élus)

Tous ensemble, tous ensemble!

la cgt Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville: CP :

Email : Tel :

DGA : Pôle :

A renvoyer a : Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier (OU cgt@herault.fr